

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER
TENUE LE 7 JUIN 2021**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue en téléconférence le lundi 7 juin 2021.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, M. le Conseiller Christopher Astle et Mme la Conseillère Rita D. Turriff, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

RÉSOLUTION # 21-06-21
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

RÉSOLUTION # 21-06-22
ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mai 2021.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
 - 5.1. Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques;
 - 5.2. Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider;
 - 5.3. Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel;
 - 5.4. Accepter la soumission pour refaire les trottoirs;
 - 5.5. Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 5 juillet 2021, 18 h 30, au bureau municipal.
8. Levée de l'assemblée.

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION # 21-06-23
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 3 MAI 2021

Il est proposé par M. le Conseiller Christopher Astle et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 3 mai 2021 soit approuvé tel que soumis.

4. COMPTES A PAYER

RÉSOLUTION #21-06-24
COMPTES À PAYER

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	34.20 \$
TOTAL	34.20 \$

5. VARIA OUVERT

5.1 Règlement no 21-152 concernant les nuisances publiques.

Le Conseil considère opportun de modifier les règles relatives aux armes à feu et d'étendre et préciser les règles applicables en matière de nuisances, notamment en matière de bruit, de propreté et de civilité.

5.2 Règlement d'emprunt no 21-153 décrétant une dépense et un emprunt de 1 895 600 \$ pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider.

Le règlement numéro 21-153 décrétant une dépense et un emprunt pour des travaux de pavage sur la route McLaren et la route MacNider sera adopté.

5.3 Vente d'un terrain à 1\$ à la succession de Mme Simone Lebel.

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt de la réforme cadastrale, un terrain vacant portant le # de lot 6 205 848, de 2 863 m² est maintenant propriété de la Ville de Métis-sur-Mer ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain cause préjudice aux propriétaires actuels pour la vente de leur immeuble ;

POUR CES MOTIFS,

Une résolution a été adoptée afin de céder pour 1\$ ce terrain portant le # de lot 6 205 848 à la succession de Mme Simone Lebel et la succession s'engage à payer tous les frais reliés à cette vente. Aussi, le conseil nomme le Directeur général pour signer les documents de vente au nom de la Ville.

5.4 Accepter la soumission pour refaire les trottoirs.

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection des trottoirs, une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le contrat de réfection des trottoirs à Simoneau Excavation aux tarifs inscrit dans la soumission datée du 25 mars 2021.

5.5 Accepter la soumission pour refaire la toiture de l'Hôtel de Ville et des bâtiments d'eau potable.

À la suite de la réception de deux soumissions pour la réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable, une résolution a été adoptée par la Ville afin de donner le contrat de réfection de la toiture de l'Hôtel de Ville ainsi que trois bâtiments du réseau d'eau potable à Toiture Karol Francis aux prix suivants : Hôtel de Ville : 25 786.60 \$ plus taxes et les trois bâtiments du réseau d'aqueduc : 5 830 \$ plus taxes.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question du public.

7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION

La date de la prochaine séance est le lundi 5 juillet 2021, à 18h30 à la salle du conseil.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION # 21-06-25 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la séance soit levée à 18h35.

Approuvé lors de la session tenue :

June Smith, présidente

Stéphane Marcheterre,
Directeur général et secrétaire-trésorier